

**Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chers Collègues,**

**le 26 juin le CC va avoir la lourde responsabilité de statuer sur le droit de superficie pour le projet de construction des Boverattes est, en conformité avec le préavis d'intention 11/2012. Nous avons appris par voie de presse la création d'un concours d'investisseurs, avant que notre municipalité nous confirme la chose lors de la dernière séance du CC.**

**Le préavis 11/2012 mentionne à titre de référence pour la réalisation du projet quatre documents qui fixent les conditions auxquelles les investisseurs doivent se conformer : il s'agit de**

**La charte communale en matière de construction et d'exploitation des logements d'utilité publique.**

**Du cahier des charges pour les investisseurs partenaires de la mise en oeuvre de la politique du logement.**

**Du règlement communal en matière d'occupation des logements inclus dans la politique du logement.**

**Du règlement communal en matière d'aide personnalisée**

**Les quatre documents ne sont à notre connaissance pas directement disponibles, ce qui ne permet pas à chaque conseiller de se forger une opinion sur un sujet d'une telle importance.**

**L'Union Pullièrane, dans un souci d'information et de cohérence, demande la mise à disposition de ces documents aux membres du CC.**

**Dans le cadre de l'information, la connaissance du dossier du lauréat du concours d'investisseurs, qui aura été désigné dans la semaine du 13 au 17 mai, nous paraît essentielle pour apprécier la situation et nous demandons à la municipalité de le mettre à disposition des membres du CC.**

**Pully, le 23.4.2013.**

**Philippe Haldy**